

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS AU 31 DECEMBRE 2014

1. CADRE GENERAL

1.1. BANOUE CENTRALE POPULAIRE

La Banque Centrale Populaire (BCP) est un établissement de crédit, sous forme de société anonyme à Conseil d'Administration. Elle est cotée en bourse depuis le 8 juillet 2004.

La BCP assure un rôle central au sein du Groupe. Elle est investie de deux missions principales :

- Etablissement de crédit habilité à réaliser toutes les opérations bancaires ;
- Organisme central bancaire des Banques Populaires Régionales.

La BCP coordonne la politique financière du Groupe, assure le refinancement des Banques Populaires Régionales et la gestion de leurs excédents de trésorerie ainsi que les services d'intérêt commun pour le compte de ses organismes.

1.2. BANQUES POPULAIRES REGIONALES

Les Banques Populaires Régionales (BPR), au nombre de 10, sont des établissements de crédit habilités à effectuer toutes les opérations de banque dans leurs circonscriptions territoriales respectives. Elles sont organisées sous la forme coopérative à capital variable, à Directoire et Conseil de Surveillance.

1.3. CREDIT POPULAIRE DU MAROC

Le Crédit populaire du Maroc (CPM) est un groupement de banques constitué par la Banque Centrale Populaire et les Banques Populaires Régionales. Il est placé sous la tutelle d'un comité dénommé Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc.

1.4. COMITE DIRECTEUR

Le Comité Directeur est l'instance suprême exerçant exclusivement la tutelle sur les différents organismes du CPM. Ses principales attributions sont:

- Définir les orientations stratégiques du Groupe
- Exercer un contrôle administratif, technique et financier sur l'organisation et la gestion des organismes du CPM
- Définir et contrôler les règles de fonctionnement communes au Groupe
- Prendre toutes les mesures nécessaires au bon fonctionnement des organismes du CPM et à la sauvegarde de leur équilibre financier .

1.5. MECANISME DE GARANTIE

Le Crédit Populaire du Maroc dispose d'un fonds de soutien destiné à préserver la solvabilité de ses organismes. Ce fonds de soutien est alimenté par la BCP et les BPR par le versement d'une contribution fixée par le Comité Directeur.

1.6 FAITS MARQUANTS

- Cession par l'Etat aux Banques Populaires Régionales du reliquat des parts détenues dans le capital de la BCP, portant leur participation globale à 51%. Le coût de cette opération s'élève à 2,3 milliards de dirhams.
- Acquisition par la BCP de 15% du capital d'ABI. Suite à cette opération, la participation de la BCP dans ABI passe de 50% à 65%.
- Développement de l'activité microfinance en Afrique subsaharienne à travers la création
- d'une filiale dédiée : Atlantic Microfinance For Africa (AMIFA)

 Création de la société mutuelle d'assurances Attaamine Chaab
- Diversification des sources de financement Groupe à travers des levées de fonds auprès de banques internationales à des conditions avantageuses, mettant à contribution la qualité de la signature BCP.

2. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

2.1. CONTEXTE

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards - IFRS) ont été appliquées aux comptes consolidés du Groupe Banque Centrale Populaire à compter du ler janvier 2008 avec bilan d'ouverture et au 1 janvier 2007, conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1 « Première application des normes d'information financière internationales », et par les autres normes du référentiel IFRS, en tenant compte de la version et des interprétations des normes telles qu'elles ont été adoptées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

L'objectif primordial des autorités réglementaires est de doter les établissements de crédit d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux standards internationaux en termes de transparence financière et de qualité de l'information fournie.

2.2. NORMES COMPTABLES APPLIQUEES

2.2.1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés de la Banque Centrale Populaire regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés de la BCP. Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le CPM obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession. Il est à noter que les BPR sont intégrées, à partir de 2010, dans le périmètre de consolidation de la BCP.

Entreprises contrôlées : Filiales

Les entreprises contrôlées par le CPM sont consolidées par intégration globale. Le CPM contrôle une filiale lorsqu'elle est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle est présumé exister lorsque le CPM détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale.

Il est attesté lorsque le CPM dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exercables ou convertibles.

PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

PARTICIPATION	% INTERET BCP	% CONTRÔLE	SOCIAL EN MILLIERS	METHODE DE CONSOLIDATIO
CPM		100,00%	5 588 022	IG
CHAABI BANK (EN KEURO)	100,00%	100,00%	37 478	IG
BPMC (EN KCFA)	62,50%	62,50%	10 000 000	IG
MAI	77,43%	77,43%	50 000	IG
CCI	49,00%	51,00%	600 000	IG
VIVALIS	64,03%	87,17%	177 000	IG
MEDIA FINANCE	89,95%	100,00%	206 403	IG
CHAABI LLD	83,76%	83,76%	31 450	IG
CIB (EN KUSD)	70,00%	100,00%	2 200	IG
BPMG (EN KGNF)	77,25%	77,25%	100 708 243	IG
BANK AL AMAL	24,05%	35,86%	600 000	IG
ATTAWFIQ MICRO CREDIT	100,00%	100,00%	381 032	IG
UPLINE GROUP	74,87%	100,00%	46 783	IG
UPLINE SECURITIES	74,87%	100,00%	30 000	IG
UPLINE CAPITAL MANAGEMENT	74,87%	100,00%	10 000	IG
UPLINE CORPORATE FINANCE	74,87%	100,00%	1 000	IG
UPLINE REAL ESTATE	74,87%	100,00%	2 000	IG
MAGHREB MANAGEMENT LTD	19,28%	27,04%	90	MEE
MAGHREB TITRISATION	17,97%	24,00%	5 000	MEE
UPLINE ALTERNATIVE	74,87%	100,00%	300	IG
INVESTMENTS UPLINE VENTURES	24,96%	50,00%	97 087	MEE
AL ISTITMAR CHAABI	74,87%	100,00%	44 635	IG
ICF AL WASSIT	74,87%	100,00%	29 355	IG
UPLINE COURTAGE	74,87%	100,00%	1 500	IG
UPLINE INVESTEMENT FUND	26,95%	35,99%	100 000	MEE
UPLINE GESTION	74,87%	100,00%	1 000	IG
UPLINE INVESTEMENT	74,87%	100,00%	1 000	IG
UPLINE MULTI INVESTEMENTS			300	IG
UPLINE REAL ESTATE	74,87%	100,00%		
INVESTEMENTS	74,87%	100,00%	300	IG
UPLINE INTEREST	67,31%	90,00%	300	IG
ZAHRA GARDEN	37,44%	50,00%	50	IP
CHAABI MOUSSAHAMA	74,87%	100,00%	5 000	IG
ALHIF MANAGEMENT	29,95%	40,00%	5 000	MEE
EMERGENCE GESTION	24,95%	33,33%	300	MEE
MAROC LEASING	53,11%	53,11%	277 677	IG
BP SHORE	51,00%	100,00%	158 000	IG
FPCT SAKANE	49,00%	100,00%		IG
ATLANTIC BANQUE INTERNATIONAL (En KCFA)	65,00%	100,00%	113 964 700	IG
ATLANTIQUE FINANCE (En KCFA)	64,94%	100,00%	360 000	IG
Banque atlantique du Burkina fasso (En KCFA)	36,41%	100,00%	6 000 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU BENIN (En KCFA)	34,79%	100,00%	6 500 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DE LA COTE D'IVOIRE (En KCFA)	64,28%	100,00%	14 963 330	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU MALI (En KCFA)	35,70%	100,00%	5 000 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU NIGER (En KCFA)	50,45%	100,00%	7 500 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU SENEGAL (En KCFA)	43,30%	100,00%	13 570 053	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU TOGO (En KCFA)	51,35%	100,00%	6 736 720	IG



COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS AU 31 DECEMBRE 2014

2.2.1.1. Entreprises sous controle conjoint: Co-entreprises

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle ou par mise en équivalence. Le CPM possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

2.2.1.2. Entreprises sous influence notable : Associées

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle.

Elle est présumée si le CPM détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le CPM y exerce une influence notable effective.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée.

L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence ».

Si la quote-part du CPM dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le CPM cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise associée sont provisionnées uniquement lorsque le CPM a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'elle a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

2.2.1.3. Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres.

2.2.2. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

2.2.2.1. Définition du périmètre

Afin de définir les sociétés à intégrer dans le périmètre de consolidation, les critères suivants doivent être respectés :

- Le CPM doit détenir, directement ou indirectement, au moins 20 % de ses droits de vote existants et potentiels.
- L'une des limites suivantes est atteinte :
- Le total du bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total bilan consolidé
- La situation nette de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette consolidée
- Le chiffre d'affaires ou produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires consolidés.

Les titres de participation sur lesquelles la BCP n'a aucun contrôle ne sont pas intégrés au niveau du périmètre même si leur contribution remplit les critères présentés ci-avant.

Il est à noter que le CPM a choisi la consolidation selon l'optique de la maison mère.

2.2.2.2. Exception

Une entité ayant une contribution non significative doit intégrer le périmètre de consolidation si elle détient des actions ou parts dans des filiales qui vérifient un des critères ci-dessus décrits.

2.2.2.3. La consolidation des entités ad hoc

La consolidation des entités ad hoc et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif a été précisée par le SIC 12. En application de ce texte, la Fondation Banque Populaire pour le micro crédit a été intégrée dans le périmètre de consolidation. La présidence du conseil d'administration de la fondation est assurée par le Président Directeur Général de la Banque Centrale Populaire suite à la modification de ses statuts.

Les exclusions du périmètre de consolidation

Une entité contrôlée ou sous influence notable est exclue du périmètre de consolidation lorsque dès son acquisition, les titres de cette entité sont détenus uniquement en vue d'une cession ultérieure à brève échéance. Ces titres sont comptabilisés dans la catégorie des actifs destinés à être cédés, et évalués à la juste valeur par résultat. Les participations (hors participations majoritaires) détenues par des entités de capital-risque sont également exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

2.2.2.4. Les méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respec tivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercé par le Groupe Banque Populaire sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale.

Les acquisitions d'intérêts minoritaires sont comptabilisées en utilisant la « parent equity extension method », par la quelle la différence entre le prix payé et la valeur comptable de la quote-part des actifs nets acquis est comptabilisée en goodwill.

2.3. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation, hors exploitation ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

2 3 1 COMPTABILISATION INITIALE

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

2.3.2. EVALUATION ET COMPTABILISATION ULTERIEURES

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.il est également possible d'opter pour la réévaluation postérieurement à la comptabilisation initiale.

2.3.3. AMORTISSEMENT

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre.

2.3.4. DEPRECIATION

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables ainsi que les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an. S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation.

En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas d'amélioration de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation.

Les dépréciations sont comptabilisées dans le poste « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

2.3.5. PLUS OU MOINS-VALUES DE CESSION

Les plus ou moins values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat dans le poste « Gains nets sur autres actifs ».

Les plus ou moins values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat dans le poste « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités »

2.3.6. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Approche par composants

Dans les comptes sociaux, les constructions sont amorties linéairement sur 25 ans, alors qu'elles Dans les comptes sociaux, les constructions sont amorties linéairement sur 25 ans, alors qu'elles sont constituées de plusieurs composants qui n'ont pas, en principe, les mêmes durées d'utilité.

La définition des composants standards des différentes catégories de constructions a été effectuée suite à une expéritise métier et à une étude réalisée auprès de certaines BPR. La répartition par composants s'applique de manière différente selon la nature des constructions.

Ainsi, quatre familles de constructions ont été définies, et pour chacune d'elle une répartition moyenne par composants a été établie. Chaque composant a fait l'objet d'un amortissement sur la durée d'utilité documentée en interne.

Evaluation

Le Groupe a opté pour le modèle du coût, l'option de réévaluation prévue par IAS 16 n'a pas été retenue.

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle doit être comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Toutefois, selon IFRS 1, une entité peut décider d'évaluer une immobilisation corporelle à la date de transition aux IFRS à sa juste valeur et utiliser cette juste valeur en tant que coût présumé à cette date. Cette option a été retenue pour les terrains qui ont fait l'objet de réévaluation par des experts externes.

2.4. CONTRATS DE LOCATION

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

2.4.1. LE GROUPE EST LE BAILLEUF

Les locations consenties par une société du Groupe sont analysées comme des contrats de location-financement (crédit-bail, location avec option d'achat et autres) ou en contrats de location simple.

2.4.1.1. Contrats de location financement

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance.



COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS AU 31 DECEMBRE 2014

Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les dépréciations constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de dépréciations individuelles ou collectives, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

2.4.1.2. Contrats de location simple

Un contrat de location simple est un contrat par lequel, la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transférée au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location après avoir déduit, le cas échéant, de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle.

Les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

2.4.2. LE GROUPE EST LE PRENEUR

Les contrats de location pris par une société du Groupe sont analysés comme des contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

2.4.2.1. Contrats de location financement

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt.

L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat.

En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur.

Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit, le cas échéant, de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle.

La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

2.4.2.2. Contrats de location simple

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

2.5. PRETS ET CREANCES, ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

2.5.1. PRETS ET CREANCES

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits à la clientèle et les opérations interbancaires réalisées par le Groupe, les participations du Groupe dans des crédits syndiqués.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur juste valeur qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origination directement imputables à l'opération ainsi, que certaines commissions perçues (frais de dossier, commissions de participation et d'engagement), considérés comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit, calculée selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions perçues sur des engagements de financement préalables à la mise en place d'un crédit sont différées, puis intégrées à la valeur du crédit lors de son attribution. Les commissions perçues sur des engagements de financement dont, la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

2.5.2. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Les engagements de financement sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant de la commission d'engagement perçue. Elles sont comptabilisées conformément aux règles énoncées ci-dessus.

Une provision pour risque est constatée, le cas échéant, s'il apparaît que cet engagement se traduira par une perte probable du fait notamment de la défaillance du bénéficiaire de l'engagement.

2.5.3. ENGAGEMENTS DE GARANTIES DONNEES

Les engagements de garantie sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant de la commission de garantie perçue. Ces commissions sont ensuite comptabilisées en résultat prorata temporis sur la période de garantie.

Une provision pour risque est constatée, le cas échéant, s'il apparaît que cet engagement se traduira par une perte probable du fait notamment de la défaillance du débiteur.

2.6. DETERMINATION DE LA JUSTE VALEUR

2.6.1. PRINCIPES GENERAUX

Tous les instruments financiers sont évalués à la juste valeur, soit au bilan (actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat, y compris les dérivés, et actifs financiers disponibles à la vente), soit dans les notes aux états financiers pour les autres actifs et passifs financiers.

La juste valeur est le montant pour lequel un actif peut être échangé, un passif éteint, entre deux parties consentantes, informées et agissant dans le cadre d'un marché concurrentiel.

La juste valeur est le prix coté sur un marché actif lorsqu'un tel marché existe ou, à défaut, celle déterminée en interne par l'usage d'une méthode de valorisation, qui incorpore le maximum de données observables du marché en cohérence avec les méthodes utilisées par les acteurs du marché

2.6.2 PRIX COTES SUR UN MARCHE ACTIE

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la juste valeur de marché. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés comme les futures et les options.

2.6.3. PRIX NON COTES SUR UN MARCHE ACTIF

Lorsque le prix d'un instrument financier n'est pas coté sur un marché actif, la valorisation est opérée par l'usage de modèles généralement utilisés par les acteurs du marché (méthode d'actualisation des flux futurs de trésorerie, modèle de Black-Scholes pour les options).

Le modèle de valorisation incorpore le maximum de données observables du marché : prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires, courbe des taux d'intérêt, cours des devises, volatilité implicite, prix des marchandises.

La valorisation issue des modèles est effectuée sur des bases prudentes. Elle est ajustée afin de tenir compte du risque de liquidité et du risque de crédit, afin de refléter la qualité de crédit des instruments financiers.

2.6.4. MARGE DEGAGEE LORS DE LA NEGOCIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers (day one profit) :

- Est immédiatement constatée en résultat si les prix sont cotés sur un marché actif ou si le modèle de valorisation n'incorpore que des données observables du marché ;
- Est différée et étalée en résultat sur la durée du contrat, lorsque toutes les données ne sont pas observables sur le marché ; lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ; la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

2.6.5. ACTIONS NON COTEES

La juste valeur des actions non cotées est déterminée par comparaison avec une transaction récente portant sur le capital de la société concernée, réalisée avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence d'une telle référence, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (actualisation des flux futurs de trésorerie), soit sur la base de la quote-part d'actif net revenant au Groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

Les actions dont la valeur comptable est inferieure à 1 million de dirhams ne font pas objet d'une réévaluation.

2.7. TITRES

Les titres détenus par le Groupe sont classés en trois catégories :

- \bullet Actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Actifs financiers disponibles à la vente ;
- Placements détenus jusqu'à l'échéance.

2.7.1. ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

La catégorie des actifs financiers à la juste valeur par résultat comprend :

- Les actifs financiers détenus à des fins de transaction ;
- Les actifs financiers que le Groupe a choisi par option de comptabiliser et d'évaluer à la juste valeur par résultat dès l'origine, car cette option permet une information plus pertinente.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat.

En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur et les changements de juste valeur, coupon couru inclus pour les titres à revenu fixe, sont comptabilisées en résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat ». De même, les dividendes des titres à revenu variable et les plus et moins-values de cession réalisées, sont comptabilisés dans ce poste. L'évaluation du risque de crédit sur ces titres est comprise dans leur juste valeur.

2.7.2. ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des deux autres catégories.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs.

En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur et les changements de juste valeur, hors coupon courus pour les titres à revenu fixe, sont présentées dans le poste des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés ».

Les règles d'évaluation des titres à revenus fixe ou variable non cotés sur un marché réglementé sont formalisées en interne et respectées d'un arrêté à l'autre.

Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».



COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS AU 31 DECEMBRE 2014

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans le poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat

Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi

2.7.3. PLACEMENTS DETENUS JUSQU'A L'ECHEANCE

La catégorie des « Placements détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance

Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition (y compris les frais de transaction s'ils présentent un caractère significatif) et la valeur de remboursement de ces titres. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

2.7.4. OPERATIONS DE PENSIONS ET PRETS / EMPRUNTS DE TITRES

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de «Dettes» appropriée. Néanmoins, pour les opérations de pension initiées par les activités de transaction, le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la juste valeur par résultat »

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de transaction, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés, à l'exception des cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe. Dans ce cas, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

2.7.5. DATE DE COMPTABILISATION ET DE DECOMPTABILISATION

Les titres sont comptabilisés au bilan à la date de règlement et de livraison. Durant ces délais, les conséquences des changements de juste valeur sont prises en compte en fonction de la catégorie dans laquelle ces titres seront classés. Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés. Ils sont alors décomptabilisés et les plus ou moins-values de cession sont constatées en résultat sous le poste approprié.

2.7.6. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Les options retenues pour la classification des différents portefeuilles de titres sont les suivantes

Actifs Financiers à la juste valeur par résultat

- Titres de transaction
- Produits dérivés

Actifs financiers disponibles à la vente

- Bons du trésor classés en titres de placement
- Obligations marocaines non cotés
- Titres d'OPCVM détenus (titrisation)
- OPCVM et actions
- Bons du trésor reclassés des titres d'investissement

Placements détenus jusqu'à l'échéance

- Titres d'investissements (hors bons du trésor reclassés en AFS)
- Bons du trésor habitat économique classés en titres de placement.

2.8. OPERATIONS EN DEVISES

2.8.1. ACTIFS ET PASSIFS MONETAIRES LIBELLES EN DEVISES

Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture.

Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

Les opérations de change à terme sont évaluées au cours du terme restant à courir. Les écarts de conversion sont constatés en résultat sauf lorsque l'opération est qualifiée de couverture en flux de trésorerie. Les écarts de conversion sont alors constatés en capitaux propres pour la partie efficace de la couverture et comptabilisés en résultat de la même manière et selon la même périodicité que les résultats de l'opération couverte.

2.8.2. ACTIFS NON MONETAIRES LIBELLES EN DEVISES

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et évalués à la juste valeur (Titres à revenu variable) sont comptabilisés de la manière suivante :

Ils sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la catégorie «Actifs financiers à la juste valeur par résultat»

Ils sont constatés en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente », à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une couverture de valeur en juste valeur ; les écarts de change sont alors constatés en résultat.

Les actifs non monétaires qui ne sont pas évalués à la juste valeur demeurent à leur cours de change historique.

2.9. DEPRECIATION DES ACTIFS FINANCIERS

2.9.1. DEPRECIATION SUR PRETS ET CREANCES ET ASSIMILES

Périmètre : Prêts et créances, actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et engagements de financement et de garantie.

Des dépréciations sont constituées sur les crédits et sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur mesurable liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

2.9.1.1. Dépréciation sur base individuelle

Les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie donnés par le Groupe suivent des principes analogues. Au niveau individuel, la dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif (TIE) d'origine de l'actif, des composantes jugées recouvrables notamment des garanties et des perspectives de recouvrement du principal et des intérêts.

La dépréciation est enregistrée dans le compte de résultat, dans le poste « Coût du risque ». Toute réappréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat, également dans le poste « Coût du risque ».

À compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables.

2.9.1.2. Dépréciation sur base collective

Les actifs non dépréciés individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes.

Cette analyse permet d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des crédits, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade attribuée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille.

Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée. Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille sont enregistrées dans le compte de résultat, dans le poste « Coût du risque ».

En application des dispositions des normes IFRS, il est possible de faire appel à son jugement d'expert pour corriger les flux de recouvrement issus des données statistiques et les adapter aux conditions en vigueur au moment de l'arrêté.

2.9.2. DEPRECIATION DES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

Les « actifs financiers disponibles à la vente » sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

En particulier, concernant les titres à revenu variable cotés sur un marché actif, une baisse prolongée ou significative du cours en deçà de son coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est constatée en « Coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

Une dépréciation sur un titre à revenu variable est constituée sous le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre. En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

2.9.3. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

• Pour la provision individuelle des crédits (créances individuellement significatives) :

Toutes les créances en souffrances qualifiées de « gros dossiers » sont revues au cas par cas pour déterminer les flux de recouvrement attendus sur un horizon de 5 années et calculer par conséquent la provision IFRS par différence entre le montant brute de la créance et la valeur actualisée de ces flux au TIE d'origine.

• Pour la provision individuelle des crédits (créances individuellement non significatives):

Les créances en souffrances qualifiées de « petits dossiers » font l'objet d'une modélisation statistique (modélisation des flux de recouvrement historiques) par classe homogène de risque.

• Pour la provision collective :

Le Groupe a défini des critères d'identification des créances sensibles et a développé des modèles statistiques pour calculer les provisions collectives sur la base des historiques de transformation des créances sensibles en créances en souffrance.



COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS AU 31 DECEMBRE 2014

2.10. DETTES REPRESENTEES PAR TITRE ET ACTIONS PROPRES

2.10.1. DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres.

Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme des instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

2.10.2. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Selon la réglementation interne des BPR, celles-ci se réservent le droit inconditionnel de répondre favorablement aux demandes de remboursement des porteurs de parts sociales. Cette disposition a pour effet de ne pas reclasser une quote-part du capital des BPR en passifs financiers.

2.10.3. ACTIONS PROPRES

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

2.11. DERIVES ET DERIVES INCORPORÉS

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

2.11.1. PRINCIPE GENERAL

Les dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan dans les postes « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

2.11.2. DERIVES ET COMPTABILITE DE COUVERTURE

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

- La couverture en juste valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe.
- La couverture en flux de trésorerie est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux variables et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument et de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum semestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place.

Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80 et 125 %.

Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts.

Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transactions et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie.

2.11.3. DERIVES INCORPORES

Les dérivés incorporés à des instruments financiers composés sont séparés de la valeur de l'instrument hôte lorsque les caractéristiques économiques et les risques de l'instrument dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

Les dérivés sont comptabilisés séparément en tant que dérivés et le contrat hôte selon la catégorie dans laquelle il est classé.

Néanmoins, lorsque l'instrument composé est comptabilisé dans son intégralité dans la catégorie « Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat », aucune séparation n'est effectuée.

2.12. COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICES

Les commissions sur prestations de services sont comptabilisées de la manière suivante

- Commissions qui font partie intégrante du rendement effectif d'un instrument financier: commissions de dossier, commissions d'engagement, etc. De telles commissions sont traitées comme un ajustement du taux d'intérêt effectif (sauf lorsque l'instrument est évalué en juste valeur par résultat).
- Commissions qui rémunèrent un service continu: locations de coffres forts, droits de garde sur titres en dépôt, abonnements télématiques ou cartes bancaires, etc. Elles sont étalées en résultat sur la durée de la prestation au fur et à mesure que le service est rendu.

 Commission rémunérant un service ponctuel: commissions de bourse, commissions d'encaissement, commissions de change, etc. Elles sont comptabilisées en résultat lorsque le service a été rendu.

2.13. AVANTAGES DU PERSONNEL

L'entité doit comptabiliser non seulement l'obligation juridique ressortant des termes formels du régime à prestations définies, mais aussi toute obligation implicite découlant de ses usages. Ces usages génèrent une obligation implicite lorsque l'entité n'a pas d'autre solution réaliste que de payer les prestations aux membres du personnel. Il y a, par exemple, obligation implicite si un changement des usages de l'entité entraîne une dégradation inacceptable des relations avec le personnel.

Typologie des avantages au personnel :

Les avantages consentis au personnel du Groupe Banque Populaire sont classés en quatre catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation... l'abondement ;
- Les avantages à long terme qui comprennent notamment les primes liées à l'ancienneté et au départ à la retraite ;
- Les indemnités de fin de contrat de travail ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par la couverture médicale des retraités.

2.13.1. AVANTAGES A COURT TERME

Le Groupe comptabilise une charge lorsque les services rendus par les membres du personnel ont été utilisés en contrepartie des avantages consentis.

2.13.2. AVANTAGES A LONG TERME

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

Sont notamment concernées les primes liées à l'ancienneté et au départ à la retraite. Ces avantages sont provisionnés dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent. La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement. En outre, l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime considérées comme afférent à des services passés est comptabilisé immédiatement.

2.13.3. INDEMNITES DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

2.13.4. AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI

Le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies. Les régimes à cotisations définies ne sont pas représentatifs d'un engagement pour le Groupe et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge du Groupe qui donne lieu à évaluation et provisionnement. Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel. Le principal régime à prestations définies identifié par le Groupe est celui de la couverture médicale des retraités et de leur famille.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par le Groupe et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur des actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels.

A partir du 30/06/2013, et conformément à la norme IAS 19 révisée, le Groupe n'applique plus la méthodologie dite « du corridor » pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements.

Les calculs effectués par le Groupe sont régulièrement examinés par un actuaire indépendant.



COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS AU 31 DECEMBRE 2014

2.13.5. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Conformément à l'option prévue dans IFRS 1, le montant cumulé des écarts actuariels à la date de transition a été imputé sur les capitaux propres.

Lors du passage aux IFRS, les engagements significatifs de couverture médicale aux retraités et de départ volontaire anticipé ont été provisionnés pour la première fois.

Afin de réaliser les évaluations actuarielles, les hypothèses de base des calculs ont été déterminées spécifiquement pour chaque régime.

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence au taux de rendement des obligations émise par l'Etat marocain, auxquels une prime de risque est ajoutée, pour estimer les taux de rendement des obligations des entreprises de premières catégories de maturité équivalente à la durée des régimes.

Les actifs de couverture du régime de couverture médicale sont investis exclusivement en bons du trésor émis par l'Etat marocain. Le taux de rendement des placements est donc celui des ces dernières.

2.14. PROVISIONS AU PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers et aux engagements sociaux concernent principalement les provisions pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux. Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et, lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

2.14.1. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Les provisions pour risques et charges supérieures à 1 MDH ont été analysées, afin de s'assurer de leur éligibilité aux conditions prévues par les normes IFRS.

2.15. IMPOTS COURANT ET DIFFERE

2.15.1. IMPOT COURANT

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe, sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

2.15.2. IMPOT DIFFERE

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales. Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- Des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- Des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables, dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs, sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt, dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de flux de trésorerie futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les bénéfices dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

2.16. CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES ET NON RECYCLABLES

Les ajustements FTA ont été inscrits dans les comptes consolidés de la banque en contrepartie des capitaux propres.

Les impacts des corrections de valeur sur les capitaux propres peuvent être définitifs ou temporaires :

Si l'ajustement FTA a pour origine une écriture IFRS qui aurait du impacter le résultat, l'écart de valeur est définitivement gelé en capitaux propres, à travers l'utilisation d'un compte de capitaux propres non recyclables.

Si l'ajustement FTA a pour origine une écriture IFRS impactant les capitaux propres, le recyclage en résultat est possible lors de la cession ou lors de la matérialisation de la couverture, à travers l'utilisation d'un compte de capitaux propres recyclables.

2.17. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, offices des chèques postaux, ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables. Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou co-entreprises consolidées, ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors Titres de créances négociables).

2.18. ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES ET ACTIVITES ABANDONNEES

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ».

Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente. Les actifs concernés cessent d'être amortis.

En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat.

Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente. L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession ».

2.19. INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe Banque Populaire est organisé autour de quatre pôles d'activité principaux :

- Banque Maroc comprenant le Crédit Populaire du Maroc, Média finance, Chaabi International Bank off Shore, Chaabi Capital Investissement (CCI), Upline Group, Maroc Assistance Internationale, Bank Al Amal, Attawfiq Micro Finances, BP Shore, et FPCT Sakane;
- Sociétés de financement spécialisées comprenant VIVALIS, Maroc Leasing et Chaabi-LLD;
- Banque de détail à l'international comprenant Chaabi Bank; Banque Populaire Marocco -Centrafricaine; Banque Populaire Marocco Guinéenne et Atlantic Bank International.

Chacun de ces métiers enregistre les charges et produits, ainsi que les actifs et passifs qui lui sont rattachés après élimination des transactions intragroupe.

2.20. UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

La préparation des états financiers du Groupe exige de la Direction et des gestionnaires la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations, qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat, comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes associées.

Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer différents de celles-ci et avoir un effet significatif sur les états financiers. Ce qui est notamment le cas pour :

- Des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit ;
- De l'usage de modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs ;
- Du calcul de la juste valeur des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers à la juste valeur par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes aux états financiers;
- Des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- De la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

2.21. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

2.21.1. FORMAT DES ETATS FINANCIERS

En l'absence de format préconisé par les IFRS, les états financiers du Groupe sont établis conformément aux modèles prescrits par Bank Al-Maghrib.

2.21.2. REGLES DE COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan, si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.



COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 31 DECEMBRE 2014

BILAN IFRS CONSOLIDE		(en milliers de DH)
ACTIF IFRS	31/12/14	31/12/13
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	7 707 057	6 798 214
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	22 299 294	21 861 828
Instruments dérivés de couverture		
Actifs financiers disponibles à la vente	28 390 362	16 422 043
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	11 689 460	11 536 637
Prêts et créances sur la clientèle	206 081 804	199 826 815
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux		
Placements détenus jusqu'à leur échéance	17 402 448	19 840 852
Actifs d'impôt exigible	817 624	585 768
Actifs d'impôt différé	287 558	294 215
Comptes de régularisation et autres actifs	4 833 927	3 874 481
Actifs non courants destinés à être cédés		
Participations dans des entreprises mises en équivalence	54 121	73 236
Immeubles de placement		
Immobilisations corporelles	8 502 909	7 647 077
Immobilisations incorporelles	537 754	497 501
Ecarts d'acquisition	1 025 418	1 040 288
TOTAL ACTIF IFRS	309 629 736	290 298 955

COMPTE	DE RESULT	AT IFRS	CONSOLIDE

		(en milliers de DH,
	31/12/14	31/12/13
Intérêts et produits assimilés	14 785 469	13 871 694
Intérêts et charges assimilés	-4 772 302	-4 492 841
MARGE D' INTERETS	10 013 167	9 378 853
Commissions perçues	2 242 500	2 101 129
Commissions servies	-325 597	-204 999
MARGE SUR COMMISSIONS	1 916 903	1 896 130
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	2 158 220	1 369 460
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	232 599	274 541
RESULTAT DES ACTIVITES DE MARCHE	2 390 819	1 644 001
Produits des autres activités	715 022	546 898
Charges des autres activités	-289 351	-284 392
PRODUIT NET BANCAIRE	14 746 560	13 181 490
Charges générales d'exploitation	-6 064 826	-5 749 938
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-804 449	-743 502
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	7 877 285	6 688 050
Coût du risque	-3 027 408	-1 969 625
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 849 877	4 718 425
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-2 050	4 533
Gains ou pertes nets sur autres actifs	16 059	97 682
Variations de valeurs des écarts d'acquisition		
RESULTAT AVANT IMPOTS	4 863 886	4 820 640
Impôts sur les bénéfices	-1 608 141	-1 614 919
RESULTAT NET	3 255 745	3 205 721
Résultat - part BPR	676 398	1 030 600
Résultat hors groupe	383 867	223 046
RESULTAT NET PART DU GROUPE BCP	2 195 480	1 952 075
Résultat par action (en dirham)	12,68	11,27
Résultat dilué par action (en dirham)	12,68	11,27

ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

	31/12/14	31/12/13
Résultat net	3 255 745	3 205 721
Ecarts de conversion	-1 123	15 912
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	332 501	233 981
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	37 101	-37 101
Réévaluation des immobilisations		
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-60 528	37 256
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence		
Total gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	307 951	250 048
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	3 563 696	3 455 769
Part du groupe	2 539 906	2 153 589
Part des BPR	630 013	1 082 283
Part des minoritaires	393 777	219 897

		(en milliers de DH)
PASSIF IFRS	31/12/14	31/12/13
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	69 716	100 825
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	53 207	
Instruments dérivés de couverture		47 633
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	32 414 027	28 876 979
Dettes envers la clientèle	229 821 368	209 990 744
Dettes représentées par un titre		
Titres de créance émis	269 924	8 095 341
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux		
Passifs d'impôt courant	1 126 644	887 495
Passifs d'impôt différé	996 122	1 031 790
Comptes de régularisation et autres passifs	5 643 327	3 509 645
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		
Provisions techniques des contrats d'assurance	126 172	106 695
Provisions pour risques et charges	1 748 166	1 595 818
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	2 719 018	2 576 323
Dettes subordonnées	2 637 424	1 590 330
Capital et réserves liées	17 344 131	16 545 128
Actions propres		
Réserves consolidées	10 101 197	11 110 673
- Part du groupe	3 294 220	3 293 813
- Part des BPR	5 000 826	5 758 323
- Part des minoritaires	1 806 151	2 058 537
Gains ou pertes latents ou différés	1 303 547	1 027 815
- Part du groupe	1 333 413	1 020 967
- Part des BPR	-39 615	6 770
- Part des minoritaires	9 749	78
Résultat net de l'exercice	3 255 745	3 205 721
- Part du groupe	2 195 480	1 952 075
- Part des BPR	676 398	1 030 600
- Part des minoritaires	383 867	223 046
TOTAL PASSIF IFRS	309 629 736	290 298 955

TABLEAU DE ELUX DE TRESORERIE

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE		(en milliers de DH)
	31/12/14	31/12/13
Résultat avant impôts	4 863 886	4 820 640
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	830 032	806 224
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-472	14 799
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	2 917 009	2 140 609
+/- Dotations nettes aux provisions	108 734	-21 110
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	2 232	-2 348
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-1 050 700	-1 229 027
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement		
+/- Autres mouvements	231 655	326 256
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	3 038 490	2 035 403
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	5 247 931	5 248 232
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	11 065 449	-9 510 621
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-11 826 468	-4 171 717
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	1 343 456	914 977
- Impôts versés	-1 774 917	-1 154 190
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	4 055 451	-8 673 319
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	11 957 827	-1 817 287
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-282 528	-1 217 494
+/- Flux liés aux immeubles de placement		
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-1 694 669	-1 359 743
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-1 977 197	-2 577 237
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-398 496	822 238
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-7 040 366	3 402 606
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-7 438 862	4 224 844
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	11 964	18 003
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	2 553 732	-151 677
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	9 382 405	9 534 083
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	6 697 389	7 243 562
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	2 685 016	2 290 521
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	11 936 137	9 382 405
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	7 637 341	6 697 389
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	4 298 796	2 685 016
Variation de la trésorerie nette	2 553 732	-151 677

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES									(en milliers de DH)
	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Capitaux propres part des BPR	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 31.12.2012 publiés	1 731 421	14 299 160		7 395 855	819 453	24 245 889	4 579 955	2 153 906	30 979 750
Opérations sur capital				39 521		39 521	1 477 555		1 517 077
Paiements fondés sur des actions									
Opérations sur actions propres							-467 106		-467 106
Affectation du résultat		1 706 362		-1 706 362					
Dividendes		-822 424				-822 424	232 206	-104 620	-694 839
Résultat de l'exercice				1 952 075		1 952 075	1 030 600	223 046	3 205 721
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (A)									
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (B)					190 676	190 676	51 683	-8 222	234 136
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (C)					10 838	10 838		5 073	15 912
Gains ou pertes latents ou différés (A) + (B) + (C)					201 514	201 514	51 683	-3 148	250 048
Variation de périmètre									
Autres variations		-369 391		141 122		-228 269	-109 200	12 478	-324 992
Capitaux propres clôture 31.12.2013	1 731 421	14 813 707		7 822 212	1 020 967	25 388 307	6 795 692	2 281 660	34 465 659
Opérations sur capital				7 265		7 265	370 126	1 397	378 788
Paiements fondés sur des actions									
Opérations sur actions propres							-2 310 285		-2 310 285
Affectation du résultat		1 685 271		-1 685 271					
Dividendes		-822 424				-822 424	195 001	-149 861	-777 284
Résultat de l'exercice				2 195 480		2 195 480	676 398	383 867	3 255 745
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)									
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)					335 720	335 720	-46 385	19 740	309 074
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)				31 981	-23 274	8 707		-9 830	-1 123
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)				31 981	312 445	344 426	-46 385	9 910	307 951
Variation de périmètre				-243 611		-243 611		- 317 103	- 560 714
Autres variations		-63 844		80 662		16 818	-42 938	-10 103	-36 223
Capitaux propres clôture 31.12.2014	1 731 421	15 612 710		8 208 718	1 333 413	26 886 261	5 637 609	2 199 767	34 723 637



GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 31 DECEMBRE 2014

						(en milliers de dhs)
	31/12/14				31/12/13	
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total
Titres de transaction	22 291 363		22 291 363	21 803 535		21 803 535
Bons du Trésor et valeurs assimilées	11 478 916		11 478 916	13 296 803		13 296 803
Autres titres de créance	26 198		26 198	48 660		48 660
Titres de propriété	10 786 249		10 786 249	8 458 072		8 458 072
Instruments financiers dérivés de transaction	7 931		7 931	58 293		58 293
Instruments dérivés de cours de change	7 931		7 931	58 293		58 293
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT	22 299 294		22 299 294	21 861 828		21 861 828

3.2 ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

Titres de créance négociables	31/12/14 16 502 802	31/12/13 6 158 269
<u> </u>	16 502 802	6 450 260
		0 158 269
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale	16 356 161	6 004 758
Autres titres de créance négociables	146 641	153 511
Obligations	2 362 020	1 051 842
Obligations d'Etat	2 151 862	564 201
Autres Obligations	210 158	487 641
Actions et autres titres à revenu variable	10 093 256	9 673 466
dont titres cotés	1 131 878	1 476 945
dont titres non cotés	8 961 378	8 196 521
TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE AVANT DEPRECIATION	28 958 078	16 883 578
dont gains et pertes latents	1 938 157	1 439 139
Provisions pour dépréciation des actifs disponibles à la vente	567 716	461 535
TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE, NETS DE DEPRECIATIONS	28 390 362	16 422 043

3.3 PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS

		(en milliers de DH
3.3.1. Prêts et créances sur les établissements de crédit	31/12/14	31/12/13
Comptes à vue	5 684 840	3 542 582
Prêts	6 098 494	8 017 044
Opérations de pension	41 877	110 860
TOTAL DES PRETS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CREDITS AVANT DEPRECIATION	11 825 211	11 670 486
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit	135 751	133 849
TOTAL DES PRETS ET DES CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS NETS DE DEPRECIATION	11 689 460	11 536 637
		(en milliers de DH
3.3.2. Ventilation des prêts et créances sur les établissements de rédit par zone géographique	31/12/14	31/12/13
Maroc	8 877 152	9 128 439
Zone off shore	892 604	173 943
Afrique	1 455 388	1 623 095
Europe	600 068	745 009
TOTAL DES PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	11 825 212	11 670 486
AVANT DEPRECIATION		
AVANT DEPRECIATION Provisions pour dépréciation	135 752	133 849

3.4 PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

		(en milliers de DH)
3.4.1 prêts consentis et Créances sur la Clientèle	31/12/14	31/12/13
Comptes ordinaires débiteurs	27 327 656	28 574 152
Prêts consentis à la clientèle	176 001 246	163 607 561
Opérations de pension	251 165	3 447 370
Opérations de location-financement	12 919 227	12 576 989
TOTAL DES PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE AVANT DEPRECIATION	216 499 294	208 206 072
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	10 417 490	8 379 258
TOTAL DES PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE NETS DE PROVISIONS POUR DEPRECIATION	206 081 804	199 826 815

		(en milliers de DH)
3.4.2. Ventilation de prêts et créances sur la clientèle par zone géographique	31/12/14	31/12/13
Maroc	183 999 592	180 886 856
Zone off shore	1 534 698	1 798 238
Afrique	19 884 445	16 565 551
Europe	663 069	576 170
TOTAL DES PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE	206 081 804	199 826 815

		(en milliers de DH)
3.4.3 Détail des crénces sur la clientèle	31/12/14	31/12/13
Encours sain	202 553 924	196 344 253
Encours en souffrance	13 945 370	11 861 820
Total encours	216 499 294	208 206 072
Provision individuelle	8 617 993	7 149 562
Provision collective	1 799 497	1 229 695
Total provisions	10 417 490	8 379 258
TOTAL PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE NETS DE DEPRECIATIONS	206 081 804	199 826 815

3.5 PLACEMENTS DETENUS JUSQU'A L'ECHEANCE

	31/12/14	31/12/13
Titres de créance négociables	16 270 076	18 514 205
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	16 148 231	18 082 537
Autres titres de créance négociables	121 845	431 668
Obligations	1 132 372	1 326 647
Obligations d'Etat	279 191	201 800
Autres Obligations	853 181	1 124 847
TOTAL DES PLACEMENTS FINANCIERS DETENUS JUSQU'A LEUR ECHEANCE	17 402 448	19 840 852

3.6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	3 E 1 11 1CO 1 (1 C					(en milliers de DH)
		31/12/14			31/12/13	
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14 242 463	5 739 554	8 502 909	12 888 824	5 241 747	7 647 078
Terrains et constructions	7 513 102	2 297 592	5 215 510	6 977 932	2 070 849	4 907 083
Equipement, Mobilier, Installations	3 169 948	2 024 840	1 145 108	2 987 534	1 927 388	1 060 146
Biens mobiliers donnés en location						
Autres immobilisations	3 559 413	1 417 122	2 142 291	2 923 358	1 243 510	1 679 848
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 122 539	584 785	537 754	988 463	490 962	497 501
Droit au bail	285 971		285 971	271 171		271 171
Brevets et marque	11 373		11 373	10 487		10 487
Logiciels informatiques acquis	696 745	584 785	111 960	583 237	490 962	92 275
Logiciels informatiques produits par l'entreprise						
Autres immobilisations incorporelles	128 450		128 450	123 568		123 568
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	15 365 002	6 324 339	9 040 664	13 877 287	5 732 709	8 144 578



COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 31 DECEMBRE 2014

3.7 ECART D'ACQUISITION	3.7	ECA	RT D'/	\CQU	ISITION
-------------------------	-----	-----	--------	------	---------

(en	milliers	de dhs)	

	31/12/13	Variation périmètre	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/14
Valeur Brute	1 040 288		-14 870		1 025 418
Cumul des pertes de valeur					
Valeur nette au bilan	1 040 288		-14 870		1 025 418

3.8 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

	31/12/14	31/12/13
Comptes à vue	1 386 044	857 565
Emprunts	20 299 104	10 780 758
Opérations de pension	10 728 879	17 238 657
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	32 414 027	28 876 979

3.9 DETTES ENVERS LA CLIENTELE

3.9.1 Dettes envers la clientèle	31/12/14	31/12/13
Comptes ordinaires créditeurs	141 417 639	132 549 660
Comptes à terme	52 495 435	46 411 360
Comptes d'épargne à taux administré	27 698 664	24 992 308
Bons de caisse	2 052 165	1 204 155
Opérations de pension	1 133 218	
Autres dettes envers la clientèle	5 024 247	4 833 261
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTELE	229 821 368	209 990 744

3.9.2 ventilation des dettes sur la clientèle par zone géographique	31/12/14	31/12/13
Maroc	206 386 061	190 757 522
Zone Off Shore	443 122	197 232
Afrique	21 891 272	17 858 910
Europe	1 100 913	1 177 080
Total en principal	229 821 368	209 990 744
Dettes rattachées		
Valeur au bilan	229 821 368	209 990 744

3.10 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	MONTANT AU 31/12/13	GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS	DOTATIONS	REPRISES	VARIATION DE PÉRIMÈTRE	AUTRES MOUVEMENTS	MONTANT AU 31/12/14
Provisions pour riques d'exécution des engagements par signature	171 116		29 823	6 355		1 656	196 240
Provisions pour engagements sociaux	798 386	96 076	22 946	28 522			888 886
Autres provisions pour risques et charges	626 316	-9 339	137 140	50 535	- 39 733	- 809	663 040
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 595 818	86 737	189 909	85 412	- 39 733	847	1 748 166

4.1 MARGE D'INTERET

					(en milliers de DH)	
	31/12/14			31/12/13		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	11 981 023	2 926 598	9 054 425	11 356 121	2 651 368	8 704 753
Comptes et prêts/emprunts	11 164 501	2 867 110	8 297 391	10 545 590	2 638 551	7 907 038
Opérations de pensions	6 155	10 395	-4 240	8 939	12 603	-3 665
Opérations de location-financement	810 367	49 093	761 274	801 593	213	801 380
OPERATIONS INTERBANCAIRES	425 859	899 400	-473 541	508 799	859 983	-351 184
Comptes et prêts/emprunts	422 035	502 240	-80 205	503 989	393 198	110 791
Opérations de pension	3 824	397 160	-393 336	4 810	466 785	-461 975
Emprunts émis par le Groupe		319 388	-319 388		362 885	-362 885
Dettes représentées par un titre						
Actifs disponibles à la vente	596 317		596 317	443 615		443 615
Actifs détenus jusqu'à échéance	786 222		786 222	758 747		758 747
Autres Intérêts et produits assimilés	996 048	626 916	369 132	804 411	618 605	185 807
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS OU ASSIMILES	14 785 469	4 772 302	10 013 167	13 871 694	4 492 841	9 378 853

4.2 COMMISSIONS NETTES

	31/12/14			31/12/13		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions sur titres	227 269	1 721	225 548	155 274	19 890	135 384
Produits nets sur moyen de paiement	355 903	55 053	300 850	369 660	36 608	333 052
Autres commissions	1 659 328	268 823	1 390 505	1 576 194	148 500	1 427 694
PRODUITS NETS DE COMMISSIONS	2 242 500	325 597	1 916 903	2 101 129	204 998	1 896 130



COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 31 DECEMBRE 2014

		(en millier:
	31/12/14	31/12/13
DOTATIONS AUX PROVISIONS	4 122 668	3 289 246
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	3 835 689	3 028 415
Provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	2	
Provisions engagements par signature	29 823	23 560
Autres provisions pour risques et charges	257 154	237 271
REPRISES DE PROVISIONS	1 604 291	2 350 675
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	1 450 926	2 074 700
teprises de provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	1 016	2 227
Reprises de provisions engagements par signature	6 359	93 532
Reprises des autres provisions pour risques et charges	145 990	180 216
ARIATION DES PROVISIONS	509 031	1 031 054
ertes pour risque de contrepartie des actifs financiers disponibles à la vente (titres à revenus fixes)		
ertes pour risque de contrepartie des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
ertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	78 078	10 437
ertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	510 395	1 115 604
Décote sur les produits restructurés		
técupérations sur prêts et créances amorties	79 442	94 987
ertes sur engagement par signature		
autres pertes		
COUT DU RISQUE	3 027 408	1 969 625

INFORMATION SECTORIELLE

5.1 BILAN	BANQUE MAROC & BANQUE OFF SHORE	SOCIETES DE FINANCEMENT SPECIALISEES	BANQUE DE DETAIL A L'INTERNATIONAL	ELIMINATIONS	TOTAL
TOTAL BILAN	271 771 035	17 030 151	39 227 220	-18 398 670	309 629 736
dont					
ELÉMENTS D'ACTIFS					
Actifs financiers disponibles à la vente	20 932 193		10 175 514	-2 717 345	28 390 362
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	24 638 306	18 268	2 777 049	-15 744 164	11 689 460
Prêts et créances sur la clientèle	169 406 910	16 383 846	20 547 514	-256 466	206 081 804
Placements détenus jusqu'à leur échéance	17 312 891	1	89 557		17 402 448
ELÉMENTS DU PASSIF					
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	23 337 610	13 262 755	11 807 769	-15 994 107	32 414 027
Dettes envers la clientèle	206 170 771	658 412	22 992 185		229 821 368
CAPITAUX PROPRES	32 655 029	1 625 298	2 446 695	-2 003 385	34 723 637

5.2 COMPTE DE RESULTAT	BANQUE MAROC & BANQUE OFF SHORE	SOCIETES DE FINANCEMENT SPECIALISEES	BANQUE DE DETAIL A L'INTERNATIONAL	ELIMINATIONS	TOTAL
Marge d'intérêt	8 143 144	594 503	1 279 644	-4 124	10 013 167
Marge sur commissions	1 196 197	28 493	1 182 308	-490 095	1 916 903
Produit net bancaire	11 984 572	745 418	2 597 555	-580 985	14 746 560
Résultat Brut d'exploitation	6 547 358	482 348	847 578	-	7 877 285
Résultat d'exploitation	4 050 665	309 220	489 991	-	4 849 877
Résultat net	2 650 084	166 419	439 242	-	3 255 745
RESULTAT NET PART DU GROUPE	1 915 939	103 548	175 994	-	2 195 480

Deloitte.

Deloitte Audit
288, Boulevard Zerktouni
Casabilanca, Maroc

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2014



Mazars Audit et Conseil 101, Boulevard Abdelmoumen

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire de la Banque Centrale Populaire et ses filiales (Groupe Banque Centrale Populaire) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme de la période du 1er janvier au 31 décembre 2014. Cette situation provisoire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant 34.723.637 KMAD, dont un bénéfice net consolidé de 3.255.745 KMAD.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire des états financiers consolidés ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les étatsconsolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Banque Centrale Populaire arrêtés au 31 décembre 2014, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 05 Mars 2015

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit Fawzi BRITEL Associé







COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS AU 31 DECEMBRE 2014

ORGANISATION ET STRUCTURES DEDIEES A LA GESTION DES RISQUES

Le CPM dispose d'un cadre de gestion des risques adapté à sa structure coopérative et à son profil de risque dont la responsabilité du contrôle, de la mesure et de la supervision est partagée entre :

- les instances relevant du dispositif de contrôle interne (Inspection, audit, conformité,...),
- la Direction Générale Risques Groupe, le Pôle Risk Management et les autres fonctions dédiées et/ou impliquées dans le suivi des risques (crédit, marché, liquidité et opérationnel),
- les instances de gouvernance et de pilotage (Comité Directeur, Comité Gestion des Risques, Comité de Placement, Comité exécutif engagement ...).

Par ailleurs, dans le cadre notamment de la mise en œuvre des nouvelles dispositions résultant des normes Bâle II, le Groupe continue de renforcer la structuration de son dispositif d'identification, de mesure et de suivi des risques par grands domaines de risques.

1. RISOUE DE CREDIT OU DE CONTREPARTIE

Le risque de crédit est le risque de perte inhérent au défaut d'un emprunteur par rapport au remboursement de ses dettes (obligations, prêts bancaires, créances commerciales...). Ce risque se décompose en risque de défaut qui intervient en cas de manquement ou de retard de la part de l'emprunteur sur le paiement du principal et/ou des intérêts de sa dette, risque sur le taux de recouvrement en cas de défaut, et risque de dégradation de la qualité du portefeuille de crédit.

Politique générale de crédit

L'activité de crédit de la banque s'inscrit dans le cadre de la politique générale du crédit approuvée par le Comité Directeur du CPM. Cette politique s'articule autour des éléments suivants:

- sécurité et rentabilité des opérations,
- diversification des risques,
- normalisation de la gestion des risgues crédit au niveau de l'ensemble des organismes du CPM,
- sélection stricte des dossiers lors de l'octroi,
- établissement d'un dossier pour toute opération de crédit et sa revue au moins une fois par an,
- nécessité d'une autorisation préalable pour toute opération générant un risque de crédit,
- recours systématique à la notation interne des contreparties (entreprises et professionnels),
- renforcement du dispositif de prévention des risques,
- réactivité dans le recouvrement
- séparation entre les fonctions de vente de crédit et celles de l'appréciation et contrôle des risques.

Le fondement de cette politique est traduit par des textes de réglementation interne à travers des circulaires, des lettres circulaires et des normes cadrant l'étendue et les conditions d'exercice des activités de maitrise et de suivi des risques.

Dispositif de décision

Le dispositif décisionnel du Groupe est basé sur les principes suivants :

 La collégialité de la décision : elle se traduit par l'instauration des comités de crédit à tous les niveaux de la filière (agence, succursale, centre d'affaires, siège BPR, BCP). En effet, le Comité Directeur fixe sur proposition des organismes du CPM, les plafonds de pouvoirs au sein desquels lesdits organismes peuvent décider des demandes de crédit formulées par la clientèle à travers les comités de crédit régionaux institués au niveau du siège de chaque BPR.

Les risques dépassant les pouvoirs des Comités Régionaux BPR, ainsi que les crédits au profit des membres des conseils de surveillance et des directoires quels que soient leurs montants sont soumis aux comités internes de Crédit situés au niveau de la BCP:

Les attributions et modalités de fonctionnement de l'ensemble des comités sont définies par des circulaires.

- Les limites de compétences de chaque organisme du CPM sont établies en tenant compte notamment de la nature de la demande, la nature du crédit et sa maturité et la notation interne des contreparties. Elles sont fixées en tenant compte du niveau de consommation des fonds propres, du potentiel de développement de l'entité concernée et la qualité de ses engagements.
- L'application des plafonds par bénéficiaire de crédit au sens de Bank al Maghrib (un emprunteur ou un groupe d'emprunteurs ayant des liens capitalistiques ou de contrôle tels que définis par l'institution d'Émission).
- La séparation des tâches entre les entités commerciales et celles chargées de l'évaluation, du suivi et de la gestion des risques liés au crédit, tant au niveau de la BCP qu'au niveau des Banques régionales.

Dispositif de surveillance des risques

Au CPM, est institué un même dispositif de suivi et de contrôle des expositions pour l'ensemble des segments de la clientèle. A cet effet le Pôle Risk Management, est relayé par d'autres fonctions en charge de la gestion opérationnelle et le contrôle permanant des Risques, notamment les lignes métiers au sein de la BCP qui assurent la sélection et le cadrage des autorisations, et les entités en charge des risques au niveau des BPRs qui jouent un rôle essentiel dans le suivi et la surveillance du risque de crédit à travers :

- La surveillance globale des engagements,
- $\bullet \ \mathsf{Le} \ \mathsf{contrôle} \ \mathsf{des} \ \mathsf{d\'el\'egations} \ \mathsf{(d\'el\'egations} \ \mathsf{de} \ \mathsf{pouvoirs}, \ \mathsf{habilitations} \ \mathsf{informatiques}...),$

- Le contrôle de la qualité des risques encourus,
- Le suivi permanent et rapproché des créances sensibles (dépassements sur les lignes de crédit, autorisations échues et non renouvelées, impayés...). A cet effet, la Watch List qui constitue l'aboutissement de ces actions de surveillance, fait elle-même, l'objet d'un dispositif de suivi, permettant à la banque de préserver dans le temps son potentiel du recouvrement éventuel

Dispositif de notation

Afin de doter la filière crédit d'outils d'aide à la décision pour les crédits aux Entreprises et Professionnels, le CPM dispose d'un système de notation conforme aux exigences Bâle II en termes de conditions d'utilisation et d'usage.

Ce système de notation constitue le cœur du dispositif de gestion des risques de crédit. En effet, la notation est un élément essentiel dans l'appréciation du risque et l'approbation du crédit. Aussi une attention est apportée à la cohérence entre les décisions prises et le profil du risque dégagé par chaque note ainsi que ses composantes; en l'occurrence les différentes informations qualitatives et quantitatives que la grille comprend.

Par ailleurs, les objectifs en termes d'emplois sont désormais définis par profil de risque.

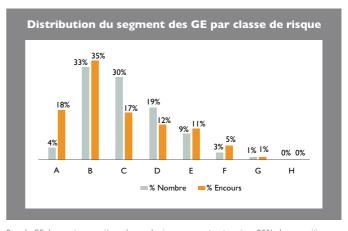
Egalement le suivi des expositions est assuré à travers l'analyse du portefeuille noté. A cet effet, des rapports périodiques sont établis par la fonction Risk Management au niveau BCP et BPR, et sont destinés aux différents comités dédiés au suivi des risques.

Il est à préciser qu'une attention particulière est accordée aux contreparties présentant une détérioration de la qualité du risque (notes G et H). Les cas soulevés font l'objet d'examen au niveau des Comité Risques et/ou Engagements.

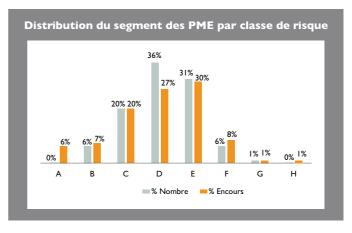
De part ce rôle stratégique que présente l'outil de notation pour notre Institution, un effort particulier est consacré au suivi de l'usage de cet outil. A ce titre, un système de contrôle permanent a été mis en place pour s'assurer en permanence du bon fonctionnement du système de notation notamment de l'authenticité des informations et des notes attribuées.

Il y a lieu de rappeler qu'à partir de l'année 2011, le système de notation interne a été enrichi par un nouveau modèle mis en place pour couvrir la notation des projets immobiliers, permettant à la banque le suivi de l'exposition sur un secteur qui se caractérise par l'importance des volumes accordés et la forte concentration sur certaines contreparties. Cette solution interne se veut également un outil d'aide à l'évaluation et à la décision.

En ce qui concerne la clientèle des Particuliers, le scoring à l'octroi couvre les crédits immobiliers et les crédits à la consommation. Par ailleurs, la banque est engagée sur un projet couvrant les besoins de son système de notation Retail (particuliers, professionnels et TPE) qui servira à fonder la 2ème tranche encore nécessaire au passage à l'approche de notation interne.



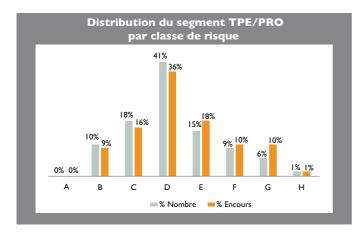
Pour la GE, les quatre premières classes de risque concentrent environ 86% des expositions en nombre et 82% en encours.



87% des PME notées sont concentrées dans les classes de risque C, D et E représentant 77% en encours



COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS AU 31 DECEMBRE 2014



84% du portefeuille des TPE/PRO est concentré sur les classes B-E, représentant 79% de l'encours total sur ce segment.

Dispositif de suivi du risque de concentration

Concentration individuelle

La concentration individuelle des risques fait l'objet d'un suivi minutieux par la banque d'une part pour obéir aux règles prudentielles imposées par l'exigence de la division des risques et d'autre part pour assurer la diversification des contreparties nécessaire à la dilution des risques. A ce titre, notre Institution a mis en place un processus d'examen des 100 premiers risques au sens contrepartie ou groupe de contreparties liées (environ 473 contreparties hors filiales). Ledit processus est dupliqué au niveau des BPRs chacune dans son périmètre.

En parallèle à ce suivi, une attention particulière est accordée aux engagements dès que leur niveau dépasse 5% des fonds propres.

Crédits par décaissement	En % des emplois productifs CPM (*)
100 premiers risques CPM (*)	47%
Contreparties éligibles à la déclaration BAM (*)	26%

(*): Hors filiales

Concentration sectorielle

Le CPM dispose d'un dispositif de gestion et de suivi du risque de concentration sectorielle s'articulant autour de règles et normes quantitatives et qualitatives.

Le suivi des expositions sectorielles s'appuie sur des reporting périodiques, d'études sectorielles et de fiches de suivi. Quant au processus de suivi opérationnel de ces expositions par secteur, il repose sur des indicateurs et limites dont le non-respect entraine l'application des mesures et exigences préalables.

Revue du portefeuille

Dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle politique de gestion des risques de crédit, nous avons mis en place un processus de revue de portefeuille.

Ce système, qui constitue un élément essentiel de l'appréciation de la qualité des portefeuilles pour les instances de décision et de contrôle, s'appuie sur les paramètres d'usage en matière d'appréciation du risque de crédit (données propres aux secteurs, éléments qualitatifs et quantitatifs liés à la contrepartie et au groupe d'appartenance etc...)

A travers l'analyse globale et simultanée du portefeuille aboutissant à une classification homogène des contreparties, une définition de limites individuelles est opérée. La convergence recherchée entre les avis de la ligne commerciale et des risques permet aux instances supérieures de disposer de la visibilité nécessaire à la prise de décision notamment en ce qui concerne la politique commerciale à adopter vis-à-vis d'un secteur donné.

Suivi des risques sensibles

L'objectif du dispositif de suivi des risques sensibles est d'identifier le plus en amont possible les signaux avancés de détérioration potentielle de nos contreparties, afin de pouvoir les traiter promptement, alors que des actions de protection des intérêts de la banque peuvent encore être plus efficaces et peu onéreuses.

Il est particulièrement important pour la banque que les entités commerciales aient la capacité d'identifier, le plus tôt possible, les contreparties présentant une situation financière dégradée, de les placer sur la « Watch List ».

Dans ce cadre, la Direction Générale Risques Groupe a la charge de définir les politiques et les procédures les plus adéquates pour évaluer régulièrement la qualité des actifs, revoir les contreparties sous surveillance et proposer les actions correctives si nécessaire.

A cet effet, la Watch List qui constitue l'aboutissement de ces actions de surveillance, fait ellemême, l'objet d'un dispositif de suivi, permettant à la banque de préserver dans le temps son potentiel du recouvrement.

La procédure de gestion des risques sensibles s'applique au portefeuille des créances saines. Elle concerne tous les engagements bilan et hors bilan portés sur la clientèle des entreprises et professionnels.

Le suivi et la gestion des créances sensibles est assuré par

• Le Risque Groupe pour les dossiers gérés par le Réseau des Centres d'Affaires de Casablanca, le Réseau de Détail de Casablanca et la Banque de Financement.

• La fonction Gestion des Risques BPR pour les cas relevant de son périmètre.

2. RISOUES DE MARCHE

Le risque de marché est le risque de perte résultant des fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché, de la volatilité de ces paramètres et des corrélations entre ces paramètres. Les paramètres en question sont notamment :

- les taux d'intérêt : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de la volatilité des actions et des matières premières ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

Principes directeurs:

Dans un objectif d'encadrer et de maitriser les risques de marché, le Groupe Banque Populaire a mis en place un dispositif de gestion des risques conformes aux normes Bâle II et aux meilleures pratiques en la matière. Ce dispositif est fondé sur des principes directeurs clairs, des politiques et des procédures internes en ligne avec les objectifs de rendement, les niveaux de tolérance aux risques et en adéquation avec les fonds propres. Les principes directeurs sont les suivants :

- maitriser les risques sur les expositions ;
- sécuriser le développement des activités de marché du Groupe dans le cadre des orientations stratégiques du plan à moyen terme ;
- se conformer à la réglementation bancaire en matière de gestion prudentielle des risques;
- adopter les meilleures pratiques sur le plan de la gestion des risques pour l'ensemble des activités.

La gestion des risques de marché a pour objectif de gérer et de contrôler les expositions aux risques de marché afin d'optimiser le couple risque/rendement, tout en conservant un profil de marché cohérent avec le statut du Groupe en tant qu'établissement financier de premier plan et intervenant important en matière de produits financiers.

Le niveau de tolérance de la Banque face aux risques de marché est décliné à travers les dispositifs de limite et de délégation de pouvoirs. Ces niveaux de tolérance sont fixés de sorte que les expositions face aux risques de marché ne puissent générer des pertes qui pourraient compromettre la solidité financière du Groupe et l'exposer à des risques inconsidérés ou importants.

Les instruments et les positions gérés font l'objet de descriptifs de produits et d'une stratégie de négociation définie en fonction :

- des objectifs de rendement et de performance alloués au titre de l'exercice en cours:
- de la structure de portefeuille en termes de concentration par facteur de risque;
- de l'univers de placement et des produits autorisés ;
- du style de gestion et du rebalancement des portefeuilles:

Cette stratégie de négociation est formalisée dans le cadre d'une circulaire interne validée par le Comité de Placement.

Dispositif de gestion et de suivi des risques de marché :

En vue d'encadrer les risques sur les différentes activités de marché et d'en assurer la surveillance, le Groupe s'est doté d'un dispositif organisé autour de quatre axes:

- Un système de délégation des pouvoirs définissant le processus de demande, de validation des limites et d'autorisation des dépassements ;
- Une activité de pilotage et d'arbitrage entre les différentes activités de marché ;
- Une activité de suivi et de surveillance des indicateurs de risque par les entités et les organes de contrôle des risques de marché ;
- Un ensemble d'outils de gestion et de contrôle des risques de marché.

Les risques de marché issus du portefeuille bancaire sont suivis, gérés et intégrés dans le cadre de la gestion du risque structurel de taux et de liquidité.

Principales limites:

Au-delà des limites applicables à toutes les activités de marché à savoir les limites de position par instrument, les limites de contrepartie et les limites de transactions, certaines limites ont été instaurées pour les activités obligataires et pour les activités de change. Ces limites sont identifiées comme suit :

- la limite de taille maximale du portefeuille de négociation obligataire, de change à terme et des options de change,
- les limites de Duration et de sensibilité pour le portefeuille de négociation obligataire,
- les limites de Stop Loss par tranche de position relatives aux positions de change ouvertes et aux transactions intraday pour compte propre,
- la limite courte de position de change,
- les limites de position par devise,
- les limites de sensibilité au risque de taux par time buckets pour les opérations de change à terme, swaps de change et de trésorerie devises,
- les limites par indicateurs de sensibilité (Delta, Gama, Vega et Rhôs) pour le portefeuille des options de change.



COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS AU 31 DECEMBRE 2014

L'ensemble du dispositif des limites est organisé sous forme de grille de délégation de pouvoirs fixant les limites par instrument, par marché, et par intervenant. Le processus de proposition et de validation des limites est encadré par une circulaire interne. Le contrôle des limites est effectué quotidiennement par le Middle-Office et sur une fréquence mensuelle par le Pôle Risk Management.

Outils de gestion des risques :

Le Groupe a adopté une structure de gestion et de suivi des risques de marché qui inclut le recours à la méthodologie VaR et à des analyses de sensibilité pour l'ensemble de son portefeuille de négociation.

• La VaR (Value at Risk)

La VaR peut être définie comme étant la perte théorique maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés. La banque retient un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de temps d'un jour, en s'appuyant sur deux ans d'historique de données. Ceci permet le suivi, au jour le jour, des risques de marché pris par la banque dans ses activités de trading, en quantifiant le niveau de perte considéré comme maximal dans 99 cas sur 100, à la suite de la réalisation d'un certain nombre de facteurs de risques (taux d'intérêt, taux de change, prix d'actifs. etc)

La méthode retenue pour le calcul de la VAR est celle d'un modèle basé sur les rendements historiques des facteurs de risques inhérents au portefeuille trading. Ce modèle prend implicitement en compte les corrélations entre les différents facteurs de risques.

Autres indicateurs de sensibilité

Parallèlement aux calculs de VaR, des impacts en termes de profits et pertes (P/L) à partir de scénarios standards ou de scénarios de stress sont estimés pour l'ensemble du portefeuille de négociation. Ces scénarios sont choisis parmi trois catégories à savoir: des scénarios historiquement avérés, des scénarios hypothétiques et des scénarios adverses.

Les principaux indicateurs utilisés sont

- Une sensibilité à la variation de taux de +/-1 bp, +/-10 bps, +/- 25 bps, +/-50bps et +/- 100bps (indicateur global et par tranche de maturité) ;
- Une sensibilité à la variation extrême des taux de 200 bps ;
- Une sensibilité à la variation des cours de +/- 1%, 5% et tenant compte de la corrélation entre l'EUR et le USD dans la composition du panier MAD ;
- Une sensibilité à des variations extrêmes calculées sur la base d'un historique de taux, des cours des différentes devises et de l'indice MASI

• Reporting :

Le suivi des risques de marché est effectué quotidiennement par le Middle-office et par la fonction chargée des risques de marché.

Un reporting hebdomadaire est élaboré par la fonction chargée des risques de marché dont la vocation est de donner un overview sur les marchés et sur l'évolution de l'activité de négociation. Il assure également un suivi des risques de marché en termes de VaR, d'expositions et de dépassement des limites sur tout le portefeuille trading.

Les Comités de gestion (Comité Placement et Comité de Gestion des Risques) surveillent sur une fréquence régulière les niveaux d'exposition, les rendements générés par les activités de marché, les risques adossés aux activités de trading, le respect des exigences réglementaires et la conformité aux dispositifs des limites.

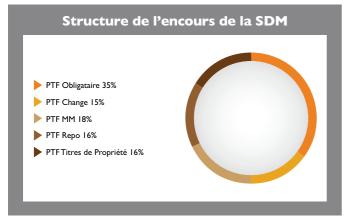
Evolution des indicateurs de risque

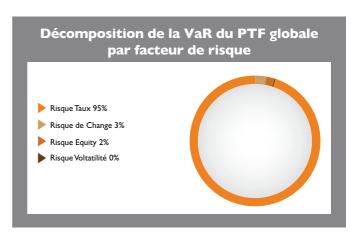
La VaR globale (1-Jour à 99%) du portefeuille global, à fin Décembre 2014, est de 50,9 Millions DH, soit 0,40% de la Valeur marchande du portefeuille.

La VaR hors corrélation est de 56,8 millions DH, soit un effet de diversification de 5,9 millions sur le portefeuille global et réparti sur les différents instruments. La VaR est concentrée principalement sur le portefeuille obligataire, les titres de propriétés et les opérations de change à terme, et accessoirement sur les opérations de trésorerie devises et dérivés.

Cela est dû à la taille de ces portefeuilles, à la forte volatilité des facteurs de risques les composant et à leurs poids par rapport aux autres éléments dans le portefeuille de négociation.

Ci-dessous la structure du portefeuille de la Banque (y compris les titres d'investissement et la trésorerie) et la contribution par facteur de risques.





Compartiment change

Les portefeuilles de Change à Terme et de Swaps de Change ont enregistré chacun des fluctuations entre 2 et 2,7 Milliards Dhs pendant toute l'année 2014.

La position de change nette a enregistré une augmentation durant l'année 2014 pour atteindre 4.26 Milliards à fin Décembre. Cette évolution est due en partie à l'amélioration des positions de toutes les devises faisant suite à la hausse des limites durant 2014. Néanmoins, la position de change nette est restée équilibrée compte tenu de la composition du panier dirham. Ainsi, les limites réglementaires, par rapport au niveau des fonds propres, pour la position globale et les positions par devise ont été respectées courant 2014.

	Position de change nette en C/V MAD	Fonds propres	% Fonds Propres
mars-14	2,16	25,328	9%
juin-14	2,56	25,934	10%
sept-14	2,11	26,426	8%
déc-14	4,25	27,808	15%

La VaR pour l'activité trading de change a atteint 3,8 M MAD en fin d'année. Le compartiment change à terme et swaps de change représente le plus gros contributeur de VaR avec 3,6 M MAD.

Compartiment obligataire

Courant 2014, les limites obligataires ont été revues et validées par les organes d'administration et de direction. Ainsi, les limites de duration et de sensibilité ont été rehaussées compte tenu d'une part, des nouvelles caractéristiques de la dette du Trésor en circulation en 2014 en termes de durée et, d'autre part, à une volatilité accrue de la courbe des taux des bons du Trésor sur le long terme.

La VaR pour l'activité trading obligataire, à fin Décembre 2014, s'est élevée à 49,7 MMAD.

Compartiment actions et OPCVM

L'encours de ce portefeuille est demeuré pratiquement stable aux alentours d'un encours moyen de 6 milliards de MAD, à l'exception de quelques prises de position ponctuelles qui ont ramené la position à hauteur de 10 Milliards environ.

3. RISQUES ALM

La stratégie de gestion du risque global de taux et de liquidité, obéit à l'objectif de maîtrise des risques inscrit dans le processus de développement planifié et adopté par le Groupe.

Cette stratégie repose sur les principes directeurs suivants

- Orienter les activités de développement dans le cadre d'un plan moyen terme en tenant compte des risques de taux et de liquidité.
- Maintenir une structure stable et variée de nos dépôts avec une maitrise du potentiel de croissance de nos engagements.
- Améliorer progressivement le Gap global de taux en vue de maintenir un équilibre des différentes activités en termes de profil de taux et de liquidité.
- Développer les actifs à taux variables pour immuniser une partie du bilan suite à une évolution défavorable des taux d'intérêts.

Risque global de taux :

Le risque global de taux représente la perte provoquée par l'évolution défavorable des taux d'intérêt sur l'ensemble du bilan de la banque eu égard à sa capacité de transformer l'épargne et les ressources en des emplois productifs.

L'analyse du risque global de taux est complexe, en raison de la nécessité de formuler des hypothèses relatives au comportement des déposants concernant l'échéance de dépôts remboursables contractuellement sur demande et sur les actifs et les passifs non sensibles directement au taux d'intérêt. Lorsque les caractéristiques comportementales d'un produit sont différentes de ses caractéristiques contractuelles, les caractéristiques comportementales sont évaluées afin de déterminer le risque de taux d'intérêt réel sous-jacent.



COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS AU 31 DECEMBRE 2014

Dispositif de gestion du risque global de taux

Le processus d'évaluation et de contrôle du niveau général du risque global de taux, s'opère :

- une fois par trimestre à l'arrêté des états de synthèse :
- deux fois par an, en adossement au processus de planification (phase de la note d'orientations stratégiques et phase de cadrage du Plan financier à Moyen Terme), et ce en tant que dispositif de validation définitive du PMT;
- à l'occasion des changements importants des grilles tarifaires pour en évaluer les impacts.

Ce dispositif de surveillance repose sur :

- une méthodologie d'évaluation basée sur l'approche des gaps (impasses). Cela se traduit par une classification des actifs et passifs selon leur profil d'échéance et de taux (fixe ou variable), en tenant compte des facteurs de durée résiduelle et de comportement futur (approche prévisionnelle sur un horizon triennal et selon les hypothèses du PMT).
- un système de reporting trimestriel à l'attention du Comité de Gestion des Risques sur les niveaux d'exposition les stress tests en termes d'impact sur le PNB, les fonds propres et l'évolution prévisionnelle des ratios prudentiels.
- un système de limites en termes d'impacts des risques, par rapport au PNB et aux fonds propres, défini par le Comité de Gestion des Risques et validé par le Comité Directeur.

A travers ce dispositif, la gestion du risque global de taux vise à optimiser l'impact de taux sur le bénéfice et sur les fonds propres en s'appuyant sur le calcul des Gap statiques et dynamiques selon les fréquences définies précédemment.

En parallèle aux exercices de simulation portant sur l'évolution des taux dans le cadre de comportement normal des marchés, des scénarios complémentaires sont appliqués à l'ensemble du bilan pour mesurer l'impact d'un choc majeur sur les taux. Ceci consiste à titre d'exemple à soumettre le bilan de la Banque à un mouvement à la hausse des taux d'intérêts à hauteur de 100 bps et 200 bps.

Parallèlement, à ces exercices au moins trimestriels, le Pôle Risk Management procède à l'analyse de cohérence et à la mesure des impacts de taux conformément au Plan à Moyen Terme de la Banque lors de l'élaboration des hypothèses de croissance et leurs recadrages éventuels.

Evolution des indicateurs de risque

Au 30 juin 2014, le profil des actifs et des passifs à court terme est à peu près le même que celui à fin décembre 2013. Les principaux changements ayant un impact sur le risque de taux sont les suivants :

- la baisse du compte BAM de près de 1 milliards de dirhams suite à la diminution de taux de la réserve monétaire à 2% au lieu de 4%,
- la non reconduction des tombées du portefeuille investissement, pour près de 1,1 milliards de dirhams
- la baisse de la durée résiduelle des dépôts à terme, qui est passée de 6,2 mois en décembre 2013 à 5,6 mois en juin 2014

Ces opérations ont eu pour effet une baisse des actifs à court terme et une hausse des passifs à court terme, ce qui s'est traduit par une inversion du profil de risque. Ainsi, en cas de hausse des taux de 100 points de base, le bénéfice varie de -175 millions de dirhams contre +34 millions de dirhams en décembre 2013. Cependant, la sensibilité des bénéfices à une variation des taux reste bien en dessous des limites des objectifs de risque du Groupe.

A fin décembre 2014, le profil de risque est redevenu positif en cas de hausse des taux en raison de :

- la hausse des actifs à court terme avec principalement
- la hausse des crédits de durée résiduelle inférieure à 1 an
- l'augmentation des OPCVM détenus
- et dans une moindre mesure la hausse des crédits à taux révisables (qui révisent sur le court terme)
- la baisse du refinancement à travers le marché monétaire et notamment les avances en pensions (-5,4 milliards de dirhams) et les tombées non renouvelées des certificats de dépôts émis (-3,5 milliards de dirhams)

Le tableau suivant présente l'incidence potentielle d'une hausse des taux de 100 points de base, sur une période de 12 mois (court terme), sur le revenu net d'intérêt et sur la valeur économique de la Banque en 2013 et 2014. L'impact d'une telle variation représente moins de 2% du PNB et 1,5% des fonds propres.

	Décembre 2013	Juin 2014	Décembre 2014
Impact sur le bénéfice (en millions de dirhams)	34	-175	56
par rapport au produit net bancaire	0,34%	-1,66%	0,53%
Impact sur la valeur économique sur le CT (en millions de dirhams)	-152	-365	-235
par rapport aux fonds propres réglementaires	-0,63%	-1,41%	-0,95%

Risque de liquidité :

Ce risque peut découler de la structure du bilan en raison des décalages entre les échéances réelles des éléments de l'actif et du passif, des besoins de financement des activités futures, du comportement des clients ou d'une éventuelle perturbation dans les marchés, ou de la conjoncture économique.

Dispositif de gestion du risque global de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à garantir au Groupe l'accès aux fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles. La gestion de ce risque se

traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides et un approvisionnement en fonds stable et diversifié. Le portefeuille des titres est constitué majoritairement de bons du Trésor et dans une moindre mesure de positions sur actions liquides et sur OPCVM.

La gestion de la liquidité s'appuie sur :

- le suivi des ratios de liquidité du bilan selon les exigences internes et celles issues de la réglementation,
- l'élaboration d'un échéancier de liquidité sur la base de divers scénarios dynamiques et sur l'horizon du PMT, ainsi que l'élaboration d'un échéancier de liquidité statique donnant des indications sur la situation de la liquidité de la banque à moyen et long terme,
- le suivi du portefeuille d'investissement et la projection des flux de trésorerie.
- le maintien d'un éventail varié de sources de financement et le suivi de la concentration des dépôts par nature de produits et de contrepartie avec un suivi rapproché de la concentration des 10 plus grands déposants,
- le maintien des rapports privilégiés avec les investisseurs institutionnels et les grandes Corporate.

Les dépôts à vue de la clientèle (comptes courants et comptes d'épargne) constituent une part importante du financement global du Groupe qui s'est révélée stable au fil des ans. En outre, le programme d'ouverture d'agences s'est prolongé en 2014 et compte se poursuivre tout au long de la période du PMT (2015-2017), contribuant à renforcer le rythme de collecte des dépôts de la clientèle.

Par ailleurs, le Groupe est un intervenant important sur les marchés monétaire et obligataire, par l'intermédiaire de ses activités de marché. Sa position lui permet de recourir, occasionnellement à court terme, auprès de BAM, des banques et d'autres institutions financières aux opérations de pension.

Evolution des indicateurs de risque

Le total des actifs du Groupe s'est établi à 268 milliards de dirhams à fin décembre 2014 contre 262 en décembre 2013, soit une augmentation de 2%. En décembre 2014 et par rapport à décembre 2013, les emplois devant être refinancés en cash représentent 8 milliards de dirhams. Il s'agit principalement des crédits à hauteur de 4 milliards et du portefeuille titres de propriété à hauteur de 2,5 milliards de dirhams. Ces montants, ainsi que le non renouvellement des émissions de certificats de dépôt (-7,7 MdDH) et la baisse du refinancement auprès de BAM (-1,3 MdDH) ont été refinancés par :

- une augmentation des dépôts à vue de la clientèle (à hauteur de 8,2 milliards de dirhams) et des comptes d'épargne (à hauteur 2,4 milliards de dirhams),
- des emprunts financiers en devise (environ 2 milliards de dirhams)
- la baisse du portefeuille obligataire (à hauteur de 2,2 milliards de dirhams) en partie due au non renouvellement des tombées du portefeuille d'investissement,
- l'émission d'une dette subordonnée à hauteur de 1 milliard de dirhams.

Le ralentissement dans la progression des crédits observé en 2013 s'est poursuivi en 2014. La situation de sous-liquidité a été significativement améliorée et reste sans impact majeur pour le Groupe qui bénéficie toujours de plus de marge de manœuvre étant donné :

- la prépondérance des dépôts non rémunérés
- le recours encore limité au marché de capitaux (comparativement au secteur bancaire)
- le recours à des financements d'organismes étrangers à des conditions avantageuses

Ainsi, les ressources du Groupe collectées auprès de la clientèle ont augmenté de 3,2%, passant de 200,8 milliards de DH en décembre 2013 à 207,4 milliards de DH à fin décembre 2014. Cette hausse concerne les comptes sur carnet (+11,2%) et les dépôts à vue (+6,7%) alors que le refinancement via le marché monétaire a baissé (pensions BAM et certificats de dépôt). Après avoir subi une baisse durant le premier semestre 2014, les dépôts à terme (DAT) des corporates ont repris en fin d'année. Ainsi, la part des ressources rémunérées par rapport à la structure globale des ressources a connu une légère baisse entre 2013 et 2014.

Le coefficient de transformation du Groupe s'est situé à 91% en décembre 2014 contre 94% un an auparavant du fait du développement un peu plus important des dépôts de la clientèle par rapport à l'activité de crédit. Il s'ensuit un allègement de la trésorerie, qui a conduit au non renouvellement des certificats de dépôt émis.

4. RISQUES OPERATIONNELS

Bank Al Maghrib, définit les « Risques Opérationnels » comme étant les risques de pertes résultant de carences ou de défauts attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs.

Politique du GBP en matière de Risques Opérationnels

Afin de maîtriser ses Risques Opérationnels, le GBP a mis en place une circulaire sur la politique de gestion des Risques Opérationnels dont les principaux fondements sont:

- être en mesure de détecter le plus tôt possible les risques ou les incidents de nature opérationnelle pouvant avoir des conséquences financières et/ou sur l'image du Groupe ;
- analyser les risques potentiels et les incidents avérés et apprécier le plus précisément possible et de façon dynamique leurs impacts ;
- \bullet alerter et mobiliser les principaux responsables concernés par lesdits incidents, qu'ils en soient à l'origine ou qu'ils en subissent les conséquences ;
- mesurer les effets de cette politique et disposer d'outils et d'indicateurs de pilotage à destination de la Direction Générale, du Management dirigeant, des métiers et des différents acteurs du dispositif pour pouvoir apprécier, par BPR, par processus, notre exposition aux Risques Opérationnels;
- faire engager les actions curatives et préventives qui s'imposent pour réduire les impacts et limiter la probabilité de survenance des incidents.



COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS AU 31 DECEMBRE 2014

Organisation de la filière risques opérationnels

L'organisation de la filière Risques Opérationnels au niveau du groupe s'articule autour de :

- la fonction Centrale au niveau du siège, chargée de la conception et du pilotage des outils méthodologiques et informatiques,
- un réseau animé de Gestionnaires de Risques dans leurs périmètres respectifs (BCP, BPR),
 lls participent à la mise à jour de la cartographie des risques opérationnels et doivent assurer la mise en place des plans d'actions pour le renforcement du dispositif de maîtrise des risques
- des correspondants désignés par métier dans le cadre du protocole de collecte des pertes. Ces correspondants ont pour mission de recenser les pertes opérationnelles et de les historiser dans l'outil de gestion des risques, commun à l'ensemble du GBP et pour certaines filiales
- des correspondants au niveau des filiales (Contrôleurs Internes ou autres), qui veillent à la mise en place de la méthodologie et des outils R.O en synergie avec le dispositif adopté au sein du Groupe.

Principaux outils de gestion des risques opérationnels

Les trois principaux outils méthodologiques sont : la cartographie des risques opérationnels, le processus de collecte des incidents et le suivi des risques liés aux activités externalisées.

Cartographie des risques opérationnels

L'année 2014 a connu la poursuite de la revue des cartographies des risques opérationnels des macro-processus majeurs de la Banque selon la nouvelle démarche adoptée en 2011.

Les principaux objectifs atteints par cette démarche concernent

- la mise en place d'une démarche d'évaluation des risques plus qualitative permettant de se concentrer sur les plans d'action couvrant les risques les plus critiques.
- l'harmonisation de l'évaluation des risques entre les Banques Régionales permettant une visibilité plus claire sur l'exposition au risque pour le Groupe,
- la concentration des efforts des Banques Régionales dans l'identification des risques spécifiques et les propositions de plans d'action pouvant servir tout le Groupe,
- la mise à jour de la cartographie des risques moins fastidieuse pour se concentrer sur les vrais enjeux relevés par les experts métiers.

Les cartographies des risques opérationnels des macro-processus de l'International et Epargne/ Compte Client ont été réalisées et les principaux plans d'action présentés aux organes de gouvernance.

Pour les domaines supports, les cartographies des processus Comptabilité et de la Logistique sont en cours de finalisation. La cartographie de l'activité des Ressources Humaines a été lancé le second semestre de cette année et sera finalisée courant du premier semestre 2015.

La démarche de cartographie se déroule en plusieurs phases :

- découverte du processus : Analyse des dispositifs mis en place pour la gestion de l'activité en termes de procédures, d'acteurs, d'outils ;
- identification des événements de risques: En partant des différents métiers de la banque, l'identification des événements de risques se réalise à travers un balayage des principaux risques potentiels encourus dans l'exercice d'une activité; ensuite ce recensement est affiné progressivement au fil des réunions tenues avec les experts métier;
- mesure et évaluation des événements de risques : Pour chaque événement, le risque est évalué en termes de « Probabilité d'occurrence » et d'« Impact/perte» encourus en cas de survenance ;
- appréciation des moyens de surveillance et de couverture des risques : Il s'agit de l'évaluation de la qualité des dispositifs de contrôles existants pour chaque événement de risque.

Déploiement de la cartographie sur les BPR & les filiales

S'agissant des BPR, les Risk Manager sont formés sur la méthodologie d'identification et d'évaluation des risques opérationnels. Ils procèdent, dans le cadre du déploiement, à la vérification de la bonne adéquation de l'évaluation des risques et de l'amélioration du dispositif de maîtrise des risques au contexte de leur banque.

Concernant les filiales, l'accompagnement à la réalisation de leur cartographie des risques opérationnels s'est poursuivi en 2014. En effet, la Direction Risques Opérationnels a présenté l'approche Groupe aux filiales Vivalis, Médiafinance et Chaabi LLD, puis les a guidé via la réalisation d'un processus pilote afin que celles-ci disposent des outils nécessaires à réalisation de leur cartographie.

Collecte des incidents

Il existe un système de collecte des incidents risques opérationnels basé sur un mécanisme déclaratif à double regard accessible aux différents acteurs des processus opérationnels majeurs de la hangue

La saisie des incidents se fait directement au niveau de l'outil informatique dédié, acheminé via un workflow permettant aux responsables hiérarchiques de contrôler la pertinence des informations remontées par leurs collaborateurs, et d'être avertis en temps réel des événements intervenus dans leur périmètre afin de mettre en place des actions correctives.

De plus, l'outil de gestion des risques opérationnels Groupe a été élargi à plusieurs filiales telles qu'ABI, Vivalis et CIB Offshore. Celles-ci ont été formées sur l'outil, afin de favoriser une collecte consolidée des incidents tout en accordant une indépendance pour l'administration locale.

Dispositif de suivi des risques liés aux activités externalisées

Le gestion des risques liés aux activités externalisées a pour objectif de suivre le niveau d'exposition des risques opérationnels auxquels la banque est exposée sur les activités les plus critiques confiées à des prestataires externes.

Elle se caractérise par :

- un recensement et une localisation des prestations externalisées sur le périmètre CPM en séparant entre les prestations centralisées (monétique, éditique, confection des chéquiers,...) et les prestations en régions (tri et conditionnement de billets, transport de fonds, gardiennage,...);
- une analyse à l'aide de scores permettant d'hiérarchiser les domaines par niveau de risque et les prestataires par niveau de maîtrise des risques ;
- des visites effectuées par des équipes mixtes opérationnelles et risques afin d'avoir une idée plus précise du niveau de maîtrise des risques par le prestataire sur les volets qui lui sont confiés par la banque;
- des plans d'action pour permettre une meilleure maîtrise des risques liés à l'externalisation (suivi de la santé financière de la société, communication sur leurs plans de continuité d'activité, sur la qualité du suivi de l'activité,...).

Plan de Continuité d'Activité (PCA)

Le Groupe Banque Populaire dispose d'un Plan de Continuité d'Activité visant à assurer, selon divers scénarios de crise, y compris face à des chocs extrêmes, le maintien, le cas échéant de façon temporaire selon un mode dégradé, des prestations de service ou d'autres tâches opérationnelles essentielles puis la reprise planifiée des activités.

Un PCA prévoit donc l'ensemble des solutions de secours (organisationnelles, logistiques, techniques, humaines et de communication) permettant de réagir efficacement à une crise non maitrisable et assurer la reprise dans les délais des activités vitales en cas d'indisponibilité des personnes, des locaux, des systèmes d'information ou des prestataires essentiels.

En 2014, la Politique Générale de Gouvernance du Plan de Continuité d'Activité du GBP a fait l'objet d'une mise à jour. Elle définit les principes directeurs, le cadre de référence et l'organisation visant à assurer, en cas de crise, la continuité des opérations (ou services) critiques de la banque.

Politique de maîtrise des risques

La politique de couverture et d'atténuation des risques repose sur la mise en œuvre de trois types

- des actions de prévention efficaces identifiées notamment lors des cartographies et mises en œuvre directement par les opérationnels à travers leurs plans moyens terme (PMT) ou dans le cadre de projets spécifiques;
- des plans de relève et de continuité d'activité (PCA), ayant pour objectif de garantir un fonctionnement sans interruption totale des activités essentielles de la banque et de limiter les pertes engendrées en cas de perturbation grave de l'activité ;
- des possibilités du transfert de certains risques majeurs par la mise en place d'une politique d'assurance adaptée;
- un suivi annuel des risques liés aux activités externalisées ;
- un dispositif de contrôle permanent pour assurer la réalisation des transactions dans la sécurité, et ceci, dans les différents domaines d'activité.

Le dernier trimestre 2013 a connu le lancement d'un projet d'amélioration du dispositif de contrôle permanent en compagnie d'un cabinet spécialisé. Ce chantier s'inscrit dans le cadre du plan de transformation interne pour améliorer les modes d'organisation, de fonctionnement et de surveillance du Groupe. Ce dernier a connu, ces dernières années, des changements importants caractérisés par la reconfiguration de son actionnariat, la filialisation de certaines de ses activités, la diversification de son offre et de son réseau de distribution ainsi qu'une logique d'extension.

Durant l'année 2014, le chantier s'est déployé à répondre aux enjeux suivants :

- diagnostiquer le dispositif de Contrôle Interne du Groupe et analyser le volet contrôle permanent;
- définir les pistes d'amélioration de ce dispositif pour mieux le clarifier, l'optimiser et l'aligner sur les standards nationaux et internationaux ;
- restructurer cadrer et formaliser les normes et méthodes, l'organisation et la gouvernance du volet contrôle permanent, et clarifier les circuits d'information et de communication du dispositif;
- formaliser le référentiel de contrôles permanents au niveau d'un périmètre pilote comprenant un ensemble de processus et de structures organisationnelles du Groupe ;
- accompagner et suivre la bonne marche du dispositif sur un périmètre pilote

Le dernier trimestre 2014 a vu la formalisation d'un plan de déploiement de la filière contrôle permanent qui accompagne le plan de montée en charge des entités de contrôles, ainsi que l'élaboration d'un cahier des charges pour l'implémentation d'un outil SI de gestion du contrôle permanent.